

# DEUX HÔTES INDÉSIRABLES : LE RAGONDIN et LE RAT MUSQUE

La lutte contre le ragondin (*Myocastor coypus*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) est une nécessité dans les départements auvergnats du fait de l'ampleur des dégâts et des risques susceptibles d'être causés par ces rongeurs notamment en matière d'ouvrages hydrauliques, routiers ou ferrés, de santé humaine ou animale (leptospirose), de production agricole ou d'inondations.

## Carte d'identité

### Le Ragondin (*Myocastor coypus* Molina)

Le ragondin a été importé d'Amérique du Sud pour sa fourrure dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La première mention écrite date de 1882. Suite à la crise économique mondiale des années trente, certains éleveurs libèrent leur cheptel dans la nature.

A partir des lâchers initiaux, le ragondin semble avoir gagné les vallées des cours d'eau calmes et les étangs de plaine. En 1982, le ragondin est recensé dans la majorité des départements, mais semble éviter les zones de montagne. Actuellement, on constate sa présence en zone de semi-montagne. La rapidité avec laquelle cette espèce a élargi son aire de distribution en Europe résultent non seulement de la rareté d'espèces concurrentes ou prédatrices mais surtout de son extraordinaire faculté d'adaptation aux climats et aux milieux naturels ainsi que de sa grande prolificité.



Maladies véhiculées :

Leptospirose<sup>(1)</sup>  
+ nombreuses  
maladies  
transmissibles à  
l'homme

**Classe :** Mammifères  
**Ordre :** Rongeurs  
**Famille :** Capromyidés  
**Genre :** *Myocastor*  
**Espèce :** *Coypus*  
**Longueur :** ± 90 cm (queue comprise)  
**Poids :** 5 à 7 kg chez les femelles adultes  
7 à 10 kg chez les mâles adultes  
**Gestation :** ± 130 jours  
**Reproduction :** Toute l'année  
**Fécondité :** 2 à 9 jeunes par portée  
2 portées par an (parfois 5 en 2 ans)  
une fin d'hiver, l'autre à l'automne  
**Maturité sexuelle :** 5 – 6 mois  
**Longévité :** 5 à 6 ans (max. 10 ans)

## A NE PAS CONFONDRE AVEC :

### Le Rat Musqué (*Ondatra zibethicus* Linné)

Le rat musqué a été importé d'Amérique du Nord. Il fut introduit en Europe, vers 1905, pour sa production de fourrure. L'espèce s'est propagée par lâché et évason. Aujourd'hui, le rat musqué a colonisé au moins les 3/4 nord de notre pays et les populations continuent à progresser vers le sud.



[www.csdm.qc.ca/st](http://www.csdm.qc.ca/st)



Maladies véhiculées :

Leptospirose<sup>(1)</sup>,  
petite douve du foie,  
salmonellose,  
tularémie,  
etc...

**Classe :** Mammifères  
**Ordre :** Rongeurs  
**Famille :** Muridés  
**Genre :** *Ondatra*  
**Espèce :** *zibethicus* Linné  
**Longueur :** 50 à 60 cm  
(queue comprise)  
**Poids :** 1 kg à 1 kg 500  
**Gestation :** 29 à 30 jours  
**Reproduction :** mars à octobre  
**Fécondité :** 6 à 7 jeunes par portée  
(2 à 3 portées par an)  
**Maturité sexuelle :** 1 an  
**Longévité :** 3 à 4 ans

(1) Voir paragraphe : « une maladie méconnue : la leptospirose »  
(dernière page du document)

## Prédateurs connus

Sur les jeunes sujets ragondins et rats musqués : FOUINE, VISON, LOUTRE, CHIEN, et RENARD.

Sur rat musqué seul : un autre prédateur connu complète cette liste : LE CHAT



## Reconnaissance et différenciation

### Le ragondin :

**Fourrure** : brun foncé (cas d'albinisme fréquents)



**Mamelles** : dorso-latérales

**Vibrisses** : blanches, Pupilles : fente verticale

**Oreilles** : de forme arrondie, bien visibles. Ouïe fine.

**Dentition** : 20 dents, incisives orange-rouge



**Queue** : cylindrique, écailleuse, munie de longs poils raides

**Crottes** : de 3 à 3,5 cm de long sur 1 cm de diamètre  
Surface finement cannelée



**Pattes postérieures** :

5 doigts dont quatre sont réunis par une palmure complète, le doigt externe est libre. (7 cm de long).



Source : [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

**Attitude** : démarche lourde, aspect « bossu ». Marche en se dandinant. Nage très bien.

### Le rat musqué :

**Fourrure** : dos brun foncé, ventre grisâtre

**Mamelles** : ventrales

**Vibrisses** : sombres,

**Pupilles** : rondes

**Oreilles** : à peine visibles, dissimulées dans le pelage

**Dentition** : 16 dents, incisives jaune-orange



**Queue** : aplatie latéralement, noirâtre et écailleuse

**Crottes** : de 1 à 1,5 cm de long sur 5 mm de diamètre. Oblongues (forme d'un gros grain de riz). Surface lisse. Déposées en amas



**Pattes postérieures** :

5 doigts, palmure absente, doigts frangés de petits poils natatoires



**Attitude** : démarche souple et rapide.

Nage très bien, le mouvement de la queue laisse à la surface de l'eau une onde typique

### Indices et Traces de ragondin :

• Lieux d'accès à l'eau piétinés



• Herbes des coulées régulièrement rasées.

• **Terriers** : situés au-dessus du niveau moyen des eaux ( $\pm 30$  cm de diamètre). Le terrier n'est pas une nécessité, il peut constituer des nids de feuillage sur la terre ferme.



• **Domaine vital** : 1,5 ha

• **Dégâts sur cultures à épi** :

Quand l'épi est à leur portée, ils se dressent sur les pattes arrières et s'étirent vers l'épi et consomment directement les graines.

Si l'épi est trop haut, ils s'appuient sur la tige, la plie ou la sectionne environ à 40 cm de haut.

Ils mangent sur place ou emportent leur butin, les restes de repas se retrouvent entassés sur la berge, sur une banquette vaseuse ou tout simplement au fil de l'eau.

*Actif de l'aube au crépuscule*

### Indices et Traces de rat musqué :

• **Terriers**

Successions de longues galeries ayant toujours un débouché sous l'eau et plusieurs autres en surface, à peine au-dessus de l'eau.

L'entrée des terriers est parfois camouflée et passe inaperçue. Diamètre : 8 à 20 cm

Il crée aussi des huttes de branchage, cimenté avec de la boue. Diamètre : 2 m, dépassant de 1 m de la surface de l'eau.

• **Dégâts sur cultures à épi** :

Ils sectionnent la chaume à la base en laissant une coupure oblique montrant la trace des dents.

Ils emportent l'ensemble vers l'eau et rongent l'épi sur le bord de la berge, dans un refuge au milieu des plantes aquatiques ou à la surface de l'eau.

*Activité nocturne*



## Pourquoi lutter

La lutte collective est l'affaire de tous.  
Y participer est une question de santé publique et d'équilibre environnemental.

- Eviter l'érosion des berges et l'envasement des canaux
- Limiter les risques d'inondations
- Empêcher les dégâts aux infrastructures
- Prévenir la modification des milieux et de la qualité de l'eau (turbidité, polluants organiques...)
- Eviter les chutes qui entraînent des fractures pour les animaux domestiques
- Eviter l'effondrement des berges lors du passage d'engins agricoles
- Protéger les cultures : maïs, colza, prairies ...
- Sauvegarder la flore qui s'appauvrit par surpâturage et faucardage
- Limiter l'impact sur les milieux naturels, en réduisant :
  - La compétition interspécifique sur des espèces susceptibles d'avoir les mêmes exigences (castor...)
  - La destruction des milieux d'accueil d'autres espèces (busard des roseaux, rainette verte, frayères à poisson...)
- Porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et à d'autres animaux, notamment la leptospirose <sup>(1)</sup>.



## Informations utiles pour la mise en place des luttes

### REGIME ALIMENTAIRE :

#### LE RAGONDIN :

Il se nourrit essentiellement de plantes aquatiques, palustres et graminées des berges, et il s'attaque aux cultures. Il est, cependant opportuniste, et ne dédaigne pas les graminées des pâturages, les épis de maïs, les céréales en herbes et les légumes, parfois les écorces tendres des jeunes arbres. Son alimentation s'adapte aussi aux saisons et aux particularités locales. Le ragondin consomme 25 à 40 % de son poids en végétaux verts par jour.

#### LE RAT MUSQUE :

Il se nourrit de roseaux, de seigle, de jeunes tiges de maïs, ... parfois de poissons et de grenouilles.

#### CONDITIONS FAVORABLES A LEUR INSTALLATION

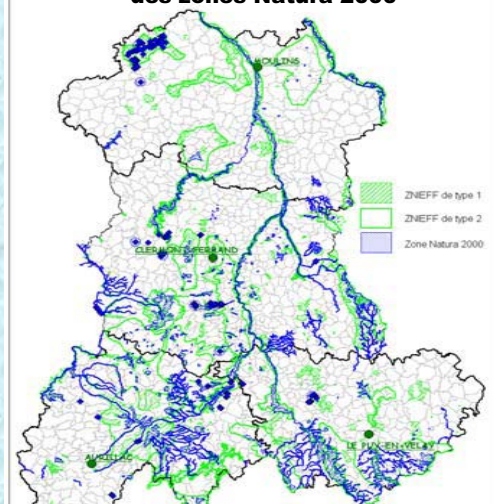
- Présence permanente d'eau
- Existence de formations végétales aquatiques
- Présence de mollusques
- Là où le ragondin prédomine, le rat musqué aurait tendance à régresser

Dégâts sur champs de maïs



Source : M. Béziaud - APA 63

#### Attention à la réglementation des zones Natura 2000



Pour les zones Natura 2000 de votre commune :  
Site de la DIREN : [www.auvergne.ecologie.gouv.fr](http://www.auvergne.ecologie.gouv.fr)

	Ragondin	Rat musqué
<b>Sociabilité</b>	Bonne	Bonne
<b>Migration</b>	Relativement sédentaire, se déplace de 100 à 500 mètres de leur terrier	Au Printemps et à l'Automne
<b>Terrier</b>	En cul de sac	Galerie en réseau dans les berges
<b>Mise bas</b>	Nids aménagés à même le sol, au niveau des fourrés rivulaires, voire dans les arbres creux, voire dans les terriers	Dans les huttes, en roseaux et en laiches, à la surface de l'eau

**ATTENTION ! Pour lutter contre le ragondin et le rat musqué ils doivent être classés nuisibles par arrêté préfectoral avant destruction**



## Comment lutter

### Base juridique pour les luttes :

Pensez à vérifier auprès de la FDGDON ou de l'Association des Piégeurs de votre département la réglementation en cours.

**Attention ! Les luttes chimiques sont interdites**

Pour une meilleure efficacité, combinez les différentes méthodes de lutte au cours du temps comme dans l'espace.

**Lors de votre activité, vous pouvez être en contact avec des milieux contaminés !**

**Pensez à mettre des gants et des bottes.**

### METHODES PREVENTIVES

Gêner l'installation ou la réinstallation des populations par l'aménagement des rives :

- ➔ Un entretien régulier des rives
- ➔ Limiter le couvert végétal
- ➔ Fréquentation régulière des berges
- ➔ Reboucher les terriers

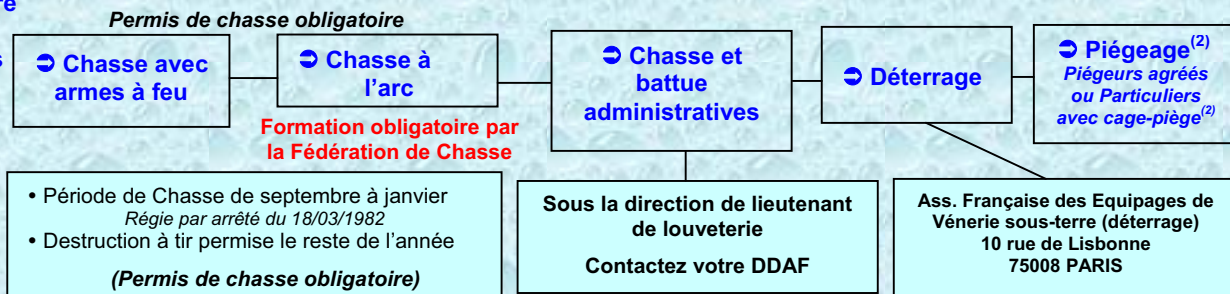
Il est recommandé de faire progresser les campagnes de luttes de l'amont à l'aval d'un bassin versant

**Attention ! Lors de vos luttes, respectez la faune sauvage et les espèces protégées notamment le castor, la loutre, le vison.**

### PROTECTION DES CULTURES

- ➔ Installation de grillage
- ➔ Installation de clôture électrique
- ➔ Liste non exhaustive

### METHODES CURATIVES



Le droit de destruction appartient aux propriétaires, possesseurs ou fermiers.

Ce droit peut-être exercé personnellement ou délégué par écrit (art. R227-16 à R227-22 du Code de l'environnement).

## Lutte par cage-piège<sup>(2)</sup>

Vous êtes ni chasseur, ni piégeur agréé  
Vous pouvez utiliser la cage-piège

- ➔ Si vous mettez la cage chez quelqu'un, demandez l'accord écrit du propriétaire
- ➔ La cage-piège peut être utilisée, chez soi, sans autorisation quelconque.
- ➔ Une seule contrainte : la relever tous les jours avant midi.
- ➔ Elles ne comportent pas de risque grave pour les autres espèces
- ➔ En cas de capture accidentelle d'un animal non nuisible, l'animal doit être libéré sans aucun dommage.

### Raton Laveur :

Ne pas le relâcher, contacter l'Office National de la Chasse

### Appâtage des cages :

Carottes, pommes ou maïs, non empoisonnés. Les appâts sont disposés à l'intérieur de la cage, et quelques appâts sont disposés à partir du cours d'eau et le long de la coulée.

### Pose des cages :

(tous les 50 m en fonction de l'intensité)

Sur berges

Sur radeaux attachés à la berge

Sur coulée

Amarer les cages avec des tiges métalliques ou chaîne et cadenas

### Relève :

Chaque matin avant midi.

Le fait de laisser un animal plusieurs jours consécutifs dans la cage constitue une infraction punie par la loi (article R328-17 du Code Rural) et la notion de cruauté envers un animal tenu en captivité peut-être établie (article 511-1 du nouveau Code pénal)



Mise en place d'une cage-piège

- Aucun agrément,
- Déclaration en Mairie en 4 exemplaires (arrêté du 23/05/1984)

### PERIODES DE PIEGEAGE FAVORABLES :

**RAGONDIN :** Décembre à Avril

**RAT MUSQUE :** Toute l'année

avec préférence pour Septembre et Février

Il est conseillé d'envoyer les carcasses de ragondins et de rats musqués à l'équarrissage. Leur collecte relève du service public de l'équarrissage (si lots de plus de 40 kg).

Les modalités sont à voir avec votre FDGDON, l'équarrisseur de votre secteur ou avec votre commune.

### FORMATIONS

#### Piégeurs agréés :

Les Fédérations Départementales des chasseurs proposent, pour les professionnels et les particuliers, une formation sur deux jours pour l'obtention d'un agrément de piégeage. Grâce à celui-ci, on peut utiliser des pièges vulnérants (livre de messe, pièges en X...).

#### Comment piéger, sans devenir piégeur agréé :

Les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles organisent des formations pour les adhérents des FDGDON.

Contactez les !

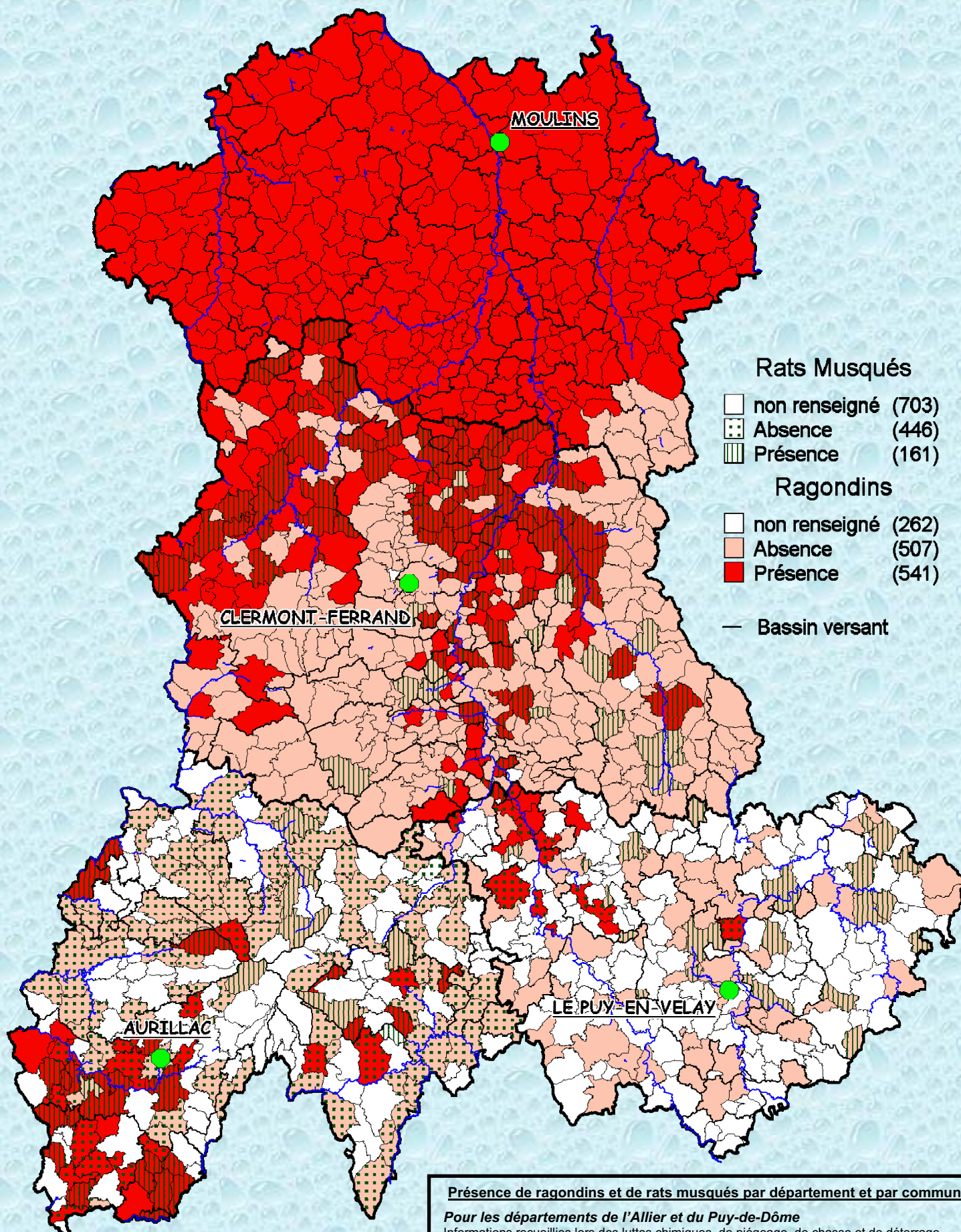




# Localisation des populations de ragondins

## et de rats musqués en Auvergne

(Source : FDGDON Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)



### Présence de ragondins et de rats musqués par département et par commune

*Pour les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme*

Informations recueillies lors des luttes chimiques, de piégeage, de chasse et de déterrage réalisées depuis 1991 à août 2004.

*Pour les départements du Cantal et de la Haute-Loire*

Informations recueillies après enquête réalisée en 2004.



# Une maladie méconnue : La Leptospirose <sup>(1)</sup>

## Qu'est-ce que c'est :

Maladie infectieuse à **déclaration obligatoire**. Elle est provoquée par une bactérie, un spirochète, du genre *Leptospira* qui vit essentiellement parmi les rongeurs mais aussi dans les zones où il y a de l'humidité et de l'eau.

La **contamination** se fait par contact des muqueuses, de plaies ou d'une peau « macérée » par une immersion longue avec des milieux souillés par l'urine des animaux infectés. Les bactéries, passent alors, dans le sang où elles se multiplient puis gagnent la rate, le foie, le cerveau et d'autres organes.

## Incubation : 15 jours

Deux espèces de leptospires se trouvent chez le ragondin sur les 180 variantes : la leptospira interrogans et *L. biflexa*.



Source ENV Nantes  
*Leptospire (fam. Spirochètes)*

## Symptômes humains

Fièvre, frissons, douleurs musculaires et céphalées.

*(Contactez votre médecin si vous avez été en contact avec des lieux de contamination et que vous avez ces symptômes)*

## Symptôme animal

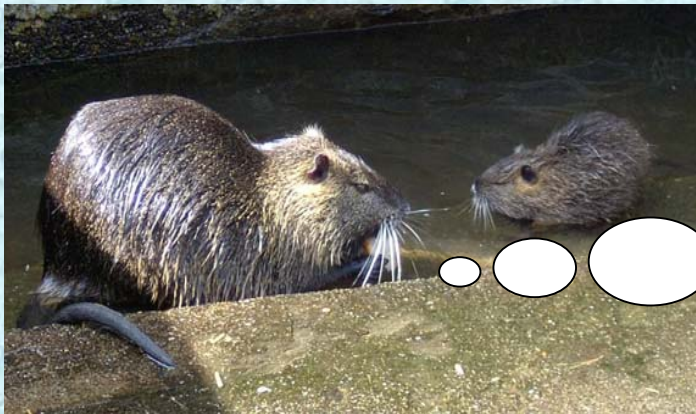


Extrait : Réussir Bovins viande, avril 2004

**Evolution :** en quelques jours, apparaissent des signes d'atteintes viscérales, hépatiques (ictère cutanéomuqueux ou jaunisse), rénales (insuffisance rénale fonctionnelle) voire une méningite hémorragique.

## Traitements :

- **Antibiotiques :** ils donnent de bons résultats si la maladie est diagnostiquée précocement.
- **Vaccin :** à voir avec votre médecin



**Vous nous avez vus ?  
CONTACTEZ VOTRE  
FDGDON**

**Les Techniciens vous  
aideront à mettre en place  
les luttes**

## Vos contacts

FDGDON 03 : ☎ 04.70.44.57.37. – Association des Piégeurs 03 : ☎ 04.70.43.81.35.

FDGDON 15 : ☎ 04.71.45.55.56. – Association des Piégeurs 15 : ☎ 04.71.20.52.13.

FDGDON 43 : ☎ 04.71.02.60.44. – Association des Piégeurs 43 : ☎ 04.71.76.09.61.

FDGDON 63 : ☎ 04.73.42.14.63. – Association des Piégeurs 63 : ☎ 04.73.39.52.10.

## Document réalisé par :



Site de Marmilhat  
Avenue de Thiers  
63370 LEMPDES  
☎ 04.73.42.14.63.  
martins.fredecauv@free.fr

## Avec la participation financière :



UNION EUROPÉENNE



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
ET DES AFFAIRES RURALES



## Remerciements à :



DDAF  
Puy-de-Dôme

## Avec la participation technique :



Version septembre 2008